

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2024

Date de la convocation : 21/02/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice : Présents : 14 Votants : 17	Présents : Benoit BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Béragère DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel MUNOZ, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Catherine COMBES représentée par Maryse OULES, Michel LIFFRAUD représenté par Adrien BURATTO, Pauline VIVIES représentée par Valérie SEGUIER
	Absents ou excusés :
Secrétaire de séance :	Valérie SEGUIER

DE_2024_015

Objet : Construction d'un terrain multisport – Demande de subventions

La population de notre commune et plus précisément les plus jeunes de 6 à 18 ans nous ont fait part de leur besoin d'un équipement où ils pourraient pratiquer un sport librement et gratuitement. Le terrain multisports semble ainsi être la réponse la plus appropriée à leur souhait.

Il permettrait de réhabiliter l'ancien terrain de tennis vétuste et de lui donner une seconde vie.

Situé à proximité du foyer rural, de l'école publique du Sidobre, de la crèche intercommunale, du gymnase municipal, de la caserne des pompiers, du centre de loisirs « La Ruche » et de la maison de retraite, sa position centrale permettrait une dynamique entre ces différentes structures.

Nous avons donc fait une demande à plusieurs fabricants et avons retenu dans le cadre d'une démarche éco-responsable l'entreprise **Mefran** qui bénéficie du label « Origine France garantie », Afnor cert 61477, nous prouvant que cette entreprise maîtrise l'aspect environnemental grâce aux filières courtes et garant d'un produit de qualité qui perdurera dans le temps. Le projet de l'entreprise MEFRAN s'élèverait à **70 900 € HT**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention pour la construction du terrain multisports selon le plan de financement suivant :

Financiers	Montant HT	Taux
DETR	35 450 €	50 %
Conseil régional	10 635 €	15 %
Conseil départemental	7 090 €	10%
MSA	3 545 €	5 %
Autofinancement	14 180 €	20 %
Coût total HT	70 900 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

ADOpte le projet mentionné pour un montant de **70 900 € HT**.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat afin qu'il soit octroyé une aide financière à la commune de Lacrouzette dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la construction du terrain multisports pour un montant de **35 450 €**.

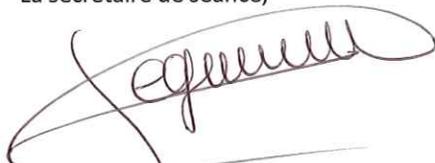
VALIDE le plan de financement proposé,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 28 février 2024,

La secrétaire de séance,



Valérie SEGUIER

Le Maire,



François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 081-218101285-20240228-DE_2024_015-DE

